



ETAT DE GENEVE
Office cantonal du logement et de
la planification foncière



SFIDP
Secrétariat des Fondations
Immobilières de Droit Public

DALE - OCLPF
Case postale 3937
1211 Genève 3

A QUI DE DROIT

Genève, le 30 novembre 2017

INFORMATION IMPORTANTE

Concerne : Simplification des démarches pour les demandeurs de logements subventionnés dès le 1^{er} janvier 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une simplification organisationnelle, nous vous informons que **dès le 1^{er} janvier 2018, un seul organisme accueillera** les demandeurs de logement subventionné pour toute question (guichets et/ou correspondance) en lien avec leur demande :

Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public (SFIDP)

Avenue de Sainte-Clotilde 11 - 1205 Genève

Téléphone : 022 807 09 99

E-mail : info-guichet@sfidp.ch

Bus 2 ou 19 : arrêt Sainte-Clotilde

Lignes téléphoniques et guichets disponibles de 9h à 16h, du lundi au vendredi

Le guichet, qui était jusqu'ici partagé sur deux sites, entre l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) et le SFIDP, se trouvera concentré, dès le 1^{er} janvier 2018, exclusivement auprès du SFIDP (voir coordonnées ci-dessus) de façon à lever tout flou et toute insécurité chez les demandeurs qui, aujourd'hui, ne sont jamais sûrs de l'institution à laquelle ils doivent s'adresser pour demander un logement subventionné: ils auront ainsi **un guichet unique** à leur disposition et **un seul interlocuteur** pour le traitement et le suivi de leur demande.

En outre, le SFIDP et l'OCLPF ont retravaillé conjointement le formulaire de demande en rationalisant les informations sollicitées et en clarifiant les règles applicables au suivi des dossiers.

Nous vous indiquons que cette information importante a été adressée à chacun des demandeurs de logements inscrits dans notre base de données commune (plus de 8000 dossiers en attente à ce jour) **par courrier individuel** comprenant un plan indiquant l'emplacement du SFIDP. Il a été rappelé à chacun d'eux la date d'échéance de leur demande ainsi que la possibilité de renouveler celle-ci, un mois avant son échéance; **exclusivement au moyen du formulaire prévu à cet effet**, disponible sur le site internet www.fidp.ch ou aux guichets du SFIDP.

En outre, le courrier souligne **l'obligation**, pour chaque demandeur, **de nous informer immédiatement**, et par écrit, **de toute modification** dans les informations transmises par ses soins (adresse de correspondance, personnes visées par la demande, revenus, fortune, critères de recherches, etc.), faute de quoi son dossier ne pourra pas être sélectionné pour un logement correspondant à sa situation familiale et financière réelle.

Il est également précisé que l'état d'avancement des dossiers ne fera pas l'objet d'informations spécifiques de notre part et que nous ne pourrions donner suite aux questions sur ce point.

Attribution des logements

Nous vous rappelons que l'attribution de logements subventionnés par l'administration, dans le cadre du contingent dont elle dispose, répond à de stricts critères d'urgence sociale permettant d'assurer qu'en tout temps, la priorité est donnée à ceux qui en ont le plus besoin.

Les FIDP (Fondations immobilières de droit public) sont propriétaires de la très grande majorité des HBM dans notre canton et attribuent environ 400 logements par année à des locataires choisis parmi les demandeurs inscrits dans la base de données.

Nous vous remercions de prendre bonne note des informations qui précèdent et de la reprendre, cas échéant, avec les demandeurs de logement que vous suivez pour une autre prestation.

Nous joignons à la présente des documents à destination des demandeurs de logement subventionné concernant l'emplacement du guichet unique dès le 1^{er} janvier 2018 (affichette et/ou flyers) que vous pouvez utiliser à votre convenance pour diffuser utilement l'information.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Marie-Christine DULON
Directrice générale, OCLPF



Michel PERIZZOLO
Directeur, SFIDP